

Législatives 2022 : face aux entreprises

Les résultats du 1er tour des législatives 2022 marquent une avancée majeure de Nupes et du Rassemblement National. Dans les 16 circonscriptions des Bouches-du-Rhône, les qualifiés du 2e tour s'équilibrent entre Rassemblement National (12), Nupes (10), Ensemble (9) et un candidat LR.

À la veille d'un 2^e tour décisif, Philippe Korcia, président de l'Upe 13 a reçu mardi 14 juin les 4 représentants désignés par les formations politiques majeures du département.

- Manuel BOMPARD pour Nupes, directeur de campagne de JL Mélenchon et chef de délégation La France insoumise au Parlement européen
- Mohamed LAQHILA pour « Ensemble, Majorité Présidentielle », député sortant et membre de la commission Finances, économie générale et contrôle budgétaire
- Stéphane LE RUDULIER pour « Les Républicains », chargé de mission pour la fédération LR des Bouches-du-Rhône
- Joelle MELIN pour le « Rassemblement National », membre du bureau politique et député européen

Ils ont été interrogés par :

- Isabelle LONCHAMPT, présidente de la FBTP 13,
- Thierry CHAUMONT, président de l'UIMM Alpes Méditerranée,
- Annabelle RAFFIN, déléguée générale de France Chimie,
- Alain MISTRE, président de l'Union Maritime et Fluviale.

Sur leurs programmes économiques au regard des attentes formulées par les acteurs économiques.

LES THÉMATIQUES ABORDÉES

Isabelle LONCHAMPT, présidente de la FBTP 13

Le logement face aux normes, aux contraintes, au manque de foncier ... « Nous accusons un retard de 5000 logements là où les collectivités nous autorisent seulement 800 logements par an. Nous ne sommes pas Amazon, on ne peut pas commander aujourd'hui et livrer demain ! »

Comment faire face aux transformations de notre société de nos villes sur un temps plus long ?

M Laqhila : La question du logement est avant tout un problème de gouvernance. Ici ça ne se passe pas comme ailleurs. Les maires préfèrent payer une amende (loi SRU) plutôt que de construire.

S L Rrudulier : La loi SRU ne fonctionne pas il faut la supprimer. Il faut également se poser la question du temps de la procédure d'un permis de construire et la revoir à la baisse. Entre 0 artificialisation nette et produire du logement il va falloir déroger au besoin de foncier.

J Melin : il faut organiser avec les communes, un vrai parcours résidentiel qui permette la mobilité de la population selon ses besoins tout au long de la vie. Les communes doivent réfléchir aux besoins de la population et adapter leur réponse par la construction de logements adaptés à la population (célibataires couples familles).

M Bompard : Nous proposons 200 000 logements sociaux supplémentaires par an. La loi SRU doit être renforcée avec une hausse des objectifs (30%) et permettre l'intervention du préfet quand elle n'est pas respectée. Nous proposons également que l'encadrement des loyers soit généralisé.

Alain MISTRE, président de l'Union Maritime et Fluviale

Le Grand Port Maritime est en pleine expansion et prévoit le doublement de son trafic horizon 2040. Les infrastructures permettant l'accès au port sont obsolètes. Pour cela, il nous faut doubler les accès autoroutiers sur les bassins ouest (Martigues / Port de Bouc et Fos / Salon) et relancer la voie ferrée sur les bassins Est. De plus, la

question de l'arrière-pays portuaire et de la connexion Rhin Rhône avec le contournement de Lyon est également stratégique pour le développement de notre Port.

Comment comptez-vous garantir le développement de notre activité et de notre outil portuaire par ses accès et sa connexion avec le Rhin ?

S Le Rudulier : Il faut effectivement développer les axes autoroutiers notamment pour les marchandises mais également investir sur les voies ferrées qui ont été délaissées pendant des années. Pour cela on a besoin du financement massif de l'état.

J Melin : c'est une question « régalienne ». Le désenclavement des bassins Est devient indispensable et nous devons repenser le ferroviaire sinon d'autres ports prendront l'activité.

M Bompard : Nous devons avoir une vision stratégique sur le fret ferroviaire avec un objectif de ne plus avoir de camions sur les routes mais également favoriser et retravailler l'intermodalité avec le fret ferroviaire. C'est cohérent avec le défi écologique qui nous attends.

M Laqhila : On doit pouvoir créer de la richesse en France tout en contrôlant les imports avec la Taxe Carbone aux frontières et ainsi permettre de rééquilibrer notre balance commerciale. On est concurrencé par les ports méditerranéens qui eux évoluent plus vite.

Annabelle RAFFIN, déléguée générale de France Chimie

La crise Covid et avec elle le plan de relance qui a suivi ont pointé le besoin essentiel de **relocaliser les entreprises industrielles sur le sol français**.

Pour cela, nous sommes confrontés aujourd'hui non seulement à un problème de foncier économique mais également de délai de traitement des demandes. Les contraintes que sont la zéro artificialisation ou l'obligation de terrains de compensation pour toute implantation industrielle freinent le développement économique et la réindustrialisation de nos entreprises.

Comment comptez-vous travailler cette question ?

J Melin : La relocalisation est nécessaire à la suite d'un phénomène de désindustrialisation massif il y a 30 ans. La relocalisation dont on parle est européenne pas française ! L'idée c'est d'avoir des chaînes de valeur nationales. C'est une question d'aménagement du territoire bien que l'industrie se dématérialise avec les « Fab Lab » qui permettent l'accès à l'industrie pour tous.

M Bompard : C'est le constat de l'absence totale de politique industrielle. Il faut assumer l'idée que l'état a un rôle stratégique (pas tous les secteurs d'activité) avec une politique industrielle et des outils financiers adéquats. Il faut donc avoir une politique de planification et impliquer l'état dans l'avenir industriel. Il faut également, grâce à la taxe carbone, jouer d'une forme de protectionnisme.

M Laqhila : Nous avons dans notre territoire des pépites (Green Tech Arbois) que nous avons accompagnées notamment dans le cadre du plan de relance. Ce qui est fait en la matière doit être fait à l'échelle de l'Europe. L'Etat doit parler avec tous les acteurs et c'est aussi le rôle du député sur sa circonscription pour mettre tous les acteurs économiques autour de la table et tirer dans le même sens.

S Le Rudulier : La France et l'Europe doivent se protéger d'une concurrence déloyale mondiale. Pour l'installation d'une entreprise, le dossier passe par une série de commissions Adhoc qui peuvent à tout moment stopper le projet. L'environnement ne doit pas être un frein au développement économique. Il ne suffit pas de lettre de l'argent sur des filières si les procédures sont trop lourdes. Il faut faire un choc de simplification sur ce point.

Thierry CHAUMONT, président de l'UIMM Alpes Méditerranée

Sans **industrie** pas d'emploi mais pas de services non plus. Selon notre dernière enquête, 80% des Français aiment l'industrie. Cependant, au-delà des problèmes de foncier, quand on veut implanter une industrie, paradoxalement les Français veulent bien de l'industrie mais pas à côté de chez eux et les élus locaux, par manque de courage et besoin d'être réélu, en deviennent les premiers opposants.

Comment le député que vous serez demain compte appuyer ces implantations industrielles ?

M Bompard : La place de la puissance publique c'est de déterminer les objectifs de relocalisation ou d'implantation industrielles en fonction des besoins de la population et pourquoi pas avec la constitution de pôles publics (médicament par exemple). De notre point de vue, on peut parler de l'évolution d'Airbus et de la filière aéronautique de l'urgence climatique mais ça ne veut pas dire que demain on ne fera plus voler d'avions.

Concernant l'acceptation des énergies renouvelables, j'ai du mal à considérer que des gens qui ont peur d'avoir des éoliennes dans leurs jardins vont préférer avoir des EPR.

M Laqhila : En matière industrielle, il faut que les règles établies soient claires et stables sur le long terme. Quand on s'embarque sur la transition énergétique on ne peut pas changer d'avis du jour au lendemain. Les investissements industriels doivent être respectés. Il est primordial de résister aux agitations publiques des ronds-points.

S Le Rudulier : Le déficit du commerce extérieur de 83 Md€ représente les conséquences de la désindustrialisation. Concernant l'acceptation d'implantation de projet industriels, le préfet doit pouvoir s'imposer en lieu et place du maire dans le cas d'un projet industriel viable ou pour accompagner une filière stratégique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut que l'état arbitre la réindustrialisation sur des filières porteuses.

J Melin : Nous payons 2 siècles d'industrialisation effrénée et aujourd'hui on constate que ce n'est plus la solution. Aujourd'hui, on nous demande de le faire à l'aune d'une écologie dirigiste et punitive. Alors oui pour la transition environnementale mais pas sous la contrainte. L'état doit être « Stratège et Starter », pas frein. Nous avons perdu nos grands fleurons allègrement vendus à l'étranger. Nous avons perdu notre autonomie notamment numérique. Il faut redonner au Préfet les marges de manœuvre « déconcentrées » de l'Etat pour plus d'agilité dans le domaine industriel.

Didier AMPHOUX, vice-président de l'Upe 13

La France est en 2e position parmi les pays de l'OCDE et d'Europe pour le plus haut niveau de **prélèvements obligatoires**. Si le taux de l'impôt sur les sociétés se situe désormais dans la moyenne européenne (25 %), les entreprises françaises supportent toujours des « impôts de production » beaucoup plus lourds. Il faut donc poursuivre la baisse des impôts de production pour les ramener à la moyenne de l'Union européenne, soit une baisse globale de 35 milliards d'euros en 5 ans.

Dans le même temps, les entrepreneurs naviguent à vue en matière de fiscalité. Nous avons besoin de stabilité.

Comment envisagez-vous la fiscalité des entreprises ?

M Laqhila : La stabilité existe pour les 5 ans à venir (si nous sommes réélus) et la baisse des impôts était annoncée et vous l'avez constaté. Nous avons les prélèvements obligatoires les plus élevés en Europe. Mais cette baisse doit également tenir compte du modèle social que nous défendons. En période de crise (on l'a vue) il faut réagir très vite c'est ce que nous avons fait.

M Bompard : L'essentiel pour les entreprises c'est d'avoir une visibilité et d'être capable d'anticiper sur le long terme et donc a besoin de stabilité. Je crains par contre que nous ayons un désaccord sur le niveau de la stabilisation. J'assume l'idée que le coût du travail n'est pas la difficulté principale. Je pense qu'une entreprise si elle a de la visibilité si elle a un carnet de commandes alors ce ne sera plus une question de coût du travail. Donc nécessairement ça pose la question d'une forme de protectionnisme et je ne militerai pas pour aligner les standards français aux plus bas mondiaux. Pourquoi on traite de la même manière une TPE et un grand Groupe et pour moi l'IS doit être adapté progressif en fonction du bénéfice réalisé et du niveau de bénéfice réinvestit ou distribué aux actionnaires

J Melin : Depuis les années Pompidou on ne fait plus les comptes et on se retrouve avec des gabegies, des redondances et du déficit. Il y a des nécessités immédiates et notamment de supprimer des taxes CFE C3S et de transformer l'IFI en Impôt sur la fortune « Financière ». L'urgence des urgences c'est de ne plus avoir les 800 Md€ de protection sociales et 50 Md€ de frais de fonctionnement avec toujours 10 millions de pauvres ; Parce qu'on a décidé dans ce pays de laisser filer la dette. On doit pouvoir faire 10% d'économies sur nos budgets et permettre de les attribuer à la réduction de la fiscalité des entreprises.

S Le Rudulier : La fraude sociale doit être le cheval de bataille de l'exécutif (30 à 50 Md€). Je ne suis pas d'accord de donner des chèques mais bien de rapprocher le net du brut du salariés. Donc supprimer des charges parce qu'on aura réglé le problème de fraude sociale. Il faut distinguer, dans le cadre d'une réforme de la fiscalité locale, les impôts qui vont dans les caisses de l'état (CVAE) de la CFE qui est un impôt territorialisé.

Stéphane PEREZ, vice-président de l'Upe 13

La France est confrontée au défi de **l'éducation et de la formation**. Nos fortes dépenses publiques en la matière sont décorrélées de notre piètre performance éducative comparée (classement PISA). Il y a un écart important entre les formations suivies et les débouchés en entreprise.

La jeunesse doit donc être notre priorité dans la stratégie collective de transformation de l'économie française. La formation doit devenir un levier de croissance d'avenir.

L'alternance est désormais plébiscitée par tous les acteurs, comme en témoigne notamment le développement de l'apprentissage ces trois dernières années et l'immersion des enseignants en entreprise doit aussi se développer.

Que prévoyez-vous dans votre programme pour répondre aux exigences de formation attendues par nos entreprises ?

S Le Rudulier : Compte tenu de la pénurie de main d'œuvre, nous devrions déjà être dans une situation de plein emploi. Il y a donc quelque chose qui ne fonctionne pas. Il faut décourager l'assistanat (Conditionner le RSA et dégressivité des allocations) depuis 30 ans on a dévalorisé les filières pros. L'éducation nationale dès le collège doit pouvoir identifier les jeunes qui ont une intelligence manuelle pour une meilleure orientation.

J Melin : La formation c'est au niveau du collège en éveillant la curiosité par des stages extrêmement précoces. C'est aussi avoir des universités qui forment en fonction de l'efficacité/utilité des formations pour la société. C'est enfin la formation continue par des formations de filières adossées à de grands groupes ou par bassins d'emplois où on est prospectif en proximité. Par contre, plus d'assistanat. Il faut réaffirmer que le chômage qui est un revenu de substitution pendant un temps donné.

M Bompard : Nos efforts et notre priorité doivent être mis dans la formation professionnelle avec le bac Pro en 4 ans et en travaillant les interactions possibles entre la vision planificatrice et la montée en puissance de certaines formations professionnelles parce qu'elles répondent aux besoins de la filière.

M Laqhila : Le chômage il faut constater qu'on en parle plus. Avec 7% on n'est pas au plein emploi mais on y va. La réforme du chômage durcit un peu plus l'accès aux prestations. Aujourd'hui on a plus de 700 000 apprentis. La réforme de la formation professionnelle est destinée à former en fonction des demandes.